

UN HÉRITAGE DES JEUX PAR ET POUR LES JEUNES CONTRIBUTION

Juin 2024



SOMMAIRE

Introduction	2
I- Une gouvernance clarifiée	3
1- Une gouvernance clarifiée et territorialisée.....	3
• Un ministère des sports.....	3
• Agence Nationale du Sport	4
• Conférence Régionale du Sport	5
II- Des actions pérennisées et amplifiées	7
1- D'éducation et de jeunesse	7
• Semaine Olympique et Paralympique (SOP)	7
• Classes Olympiques.....	8
• 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école.....	9
• Missions de Service Civique "Génération 2024"	10
2- De promotion d'Activité physique et sportive.	11
• Label "Génération 2024"	11
• Terre de Jeux 2024.....	12
• Coach Climat événements	13
• Feuille de route pratique sportive des étudiant-es.	14
III- Un financement et une aide à la hauteur d'une nation sportive	16
1- Santé financière, de la gouvernance aux dispositifs.....	16
• Budget de l'Etat pour le sport	16
• Conférence des Financeurs du Sport:.....	17
• Impact 2024.....	18
• Vers une pérennisation des financements de la recherche.....	19
2- Infrastructures et équipements.....	20
• Plan "5000 terrains de sport"	20
Glossaire	21

Introduction

En mai 2021, Emmanuel Macron déclarait vouloir "faire de la France une nation sportive". Avec les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 en ligne de mire, cette promesse ambitieuse s'inscrivait néanmoins dans un contexte où le budget propre du ministère chargé des sports était en baisse.

Cette ambition d'une "nation sportive", partagée par l'ensemble du monde sportif français, ne saurait se résumer par l'atteinte de médailles olympiques, comme évoqué par le gouvernement. Elle implique en effet l'exigeant défi de rendre la population française plus active.

Dans un paysage sportif français en mutation depuis l'attribution des JOP en 2017, avec notamment la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) en 2019, ce défi ne peut se relever que par la mobilisation de tous, accompagné de politiques publiques structurantes pour le sport. En effet, les derniers grands événements sportifs accueillis en France n'ont pas eu d'impact durable sur la pratique d'activités physiques et sportives (APS) des français.

Agissant comme catalyseur de ces politiques de développement de la pratique d'APS pour tous, le comité d'organisation des JOP (Paris 2024) a placé, dès la phase de candidature, la notion d'héritage au cœur de son action. Cet héritage, en premier lieu matériel, grâce à la construction d'infrastructures utilisables durablement et la réhabilitation d'équipements existants, se veut également immatériel, avec une attention particulière portée à l'impact social et environnemental de cet événement planétaire.

C'est autour de cette ambition d'une population plus active et de JOP impactant positivement et durablement la société et le sport français, que de nombreux programmes ont été développés depuis 2017, grâce à une étroite collaboration entre Paris 2024, l'Etat, l'ANS et le mouvement sportif dans lequel s'inscrit l'ANESTAPS.

À travers l'ANESTAPS, les jeunes occupent une place importante au sein de ces différents dispositifs et contribuent à leur développement. Convaincue que l'échéance des JOP ne doit pas être synonyme d'un coup de sifflet final pour ces politiques sportives structurantes, l'ANESTAPS souhaite placer la jeunesse au cœur de l'héritage de Paris 2024. Cette contribution en porte une vision claire et ambitieuse.



I- Une gouvernance clarifiée

1- Une gouvernance clarifiée et territorialisée.

- Un ministère des sports

En mai 2022, Amélie Oudéa-Castera est nommée à la tête d'un ministère de plein exercice, celui des sports et des JOP 2024. À 2 ans des jeux, l'objectif est de "mettre le sport au cœur de la société". En complémentarité de l'ANS, la mission "Sport" au sein des différents gouvernements a souvent été baladée de ministère en ministère. Ce manque d'autonomie a un impact important sur le développement du sport en France.

Compte tenu que la France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, et candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver en 2030, il est impératif d'accorder au ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques son indépendance. De plus, ce ministère doit conserver son statut de plein exercice, ce qui permettra d'une part d'assurer la mise en place de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi de pérenniser les efforts entamés en termes de pratiques pour toutes et tous. Après les jeux, il est donc important de laisser au ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques sa place en tant que ministère de plein exercice, travaillant de manière transversale avec l'ensemble des ministères

L'ANESTAPS demande :

- La pérennisation du Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques en tant que ministère de plein exercice.
- Le maintien des missions du MSJOP en prévision des jeux d'hiver 2030.



- Agence Nationale du Sport

L'Agence nationale du sport (ANS), est évoqué pour la première fois dans le rapport sur "la nouvelle gouvernance du sport" de Laurence Lefevre et Patrick Bayeux, remis le 16 octobre 2018 au comité de pilotage régi par le Ministère chargé des Sports. Cette nouvelle instance nationale a pour but de regrouper l'ensemble des contributeurs du monde sportif. L'Agence Nationale du Sport a deux grandes missions :

- Le développement des pratiques physiques et sportives
- L'optimisation de la haute performance à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'ANS est dirigée par un conseil d'administration composé de 4 collèges :

- Les représentants de l'État ;
- Les représentants du mouvement sportif ;
- Les associations représentant les collectivités territoriales ;
- Les représentants du monde économique.

Le fonctionnement de l'Agence nationale du Sport passe par l'animation de plusieurs commissions, correspondant à ses deux grandes missions. Une première commission est dédiée à la haute performance et au haut-niveau. La seconde, au développement des pratiques sportives, notamment à la gestion et l'animation des outils développés pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

En décembre 2023, Paris 2024 annonçait les futurs responsables des différents dispositifs liés aux jeux :

- Le CNOSF prend la gestion de la SOP, de génération 2024, la journée olympique.
- Le CPSF prend la gestion des 3000 clubs inclusifs, la journée paralympique.
- L'ANS prend la gestion d'Impact 2024, 1,2,3 nagez, Terre de jeux.
- Le MENJ prend la gestion du dispositif des 30' d'APQ.

À la suite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Agence Nationale du Sport, opératrice des politiques d'Etat en matière d'activités physiques et sportives, aura une place majeure dans la pérennisation des actions engagées en faveur du développement de ces dernières. Il est donc nécessaire de structurer en son sein une commission permettant d'assurer et suivre l'opérationnalisation des différents dispositifs liés aux JOP : commission de haut niveau dédiée à l'héritage. Lorsqu'on parle de continuité après les jeux, il faut être certain que les moyens débloqués soient sur des dispositifs efficaces. La première mission de cette commission serait d'évaluer l'impact des différents dispositifs et de valider leur ligne politique proposée par les différents responsables des dispositifs. Une mise en commun et des concertations sur l'ensemble des dispositifs est nécessaire pour assurer un pilotage global et cohérent de l'héritage. Ainsi, la commission haut niveau de l'héritage de l'ANS annoncée doit regrouper toutes ces instances pour un pilotage régulier. Elle aura pour mission de créer avec l'ensemble de ses membres des feuilles de routes annuelles pour permettre l'évolution de ces dispositifs et leur évaluation. Chaque instance réunira son groupe de suivi pour travailler plus en détail les dispositifs comme annoncée par Paris 2024. L'ANESTAPS demande une intégration de la jeunesse au sein de cette commission de haut niveau de l'héritage et de ces différents groupes de suivi par le biais de sa structure.

L'ANESTAPS demande :

- La création d'une commission sur le haut niveau en charge de l'héritage gérée par l'ANS et le mouvement sportif.
- L'évaluation des dispositifs et la validation leur ligne politique par la commission haut niveau : héritage de l'ANS
- Un pilotage global des groupes de suivi par dispositifs par la commission haut niveau et héritage
- La création de feuilles de route annuelles qui évaluent et orientent les dispositifs par objectifs
- L'intégration de l'ANESTAPS au sein de cette commission en tant qu'organe de jeunesse.

• Conférence Régionale du Sport

Afin d'optimiser son fonctionnement et son ancrage territorial, l'Agence Nationale du Sport s'est décentralisée au sein de chaque région en CRdS, ayant le même mode de gouvernance que l'ANS. Elles permettent une optimisation des politiques publiques et des plans engagés par l'État depuis 2019. De manière opérationnelle, les CRdS ont à charge la rédaction des Projets Sportifs Territoriaux (PST), l'objectif principal de ces documents est d'acter les actions et les attendus de chaque territoire en matière de développement de la pratique et d'accompagnement à la haute performance.

Sur les territoires, le développement des clubs et du sport amateur doit être au coeur des politiques publiques afin de concerner l'ensemble des acteur·ices du sport. Pour cela, les PST doivent prendre en compte le point de vue des usager·es et professionnel·les en organisant des concertations territoriales lors de chaque réécriture. Afin d'entendre la parole des pratiquant·es sur les politiques de l'ANS, il faut que les clubs arrivent à se saisir de celles-ci. Dans sa note de structuration, l'ANS décrit en janvier 2024 que les fédérations doivent rédiger des notes territoriales afin de rendre accessible le PSF pour les clubs. En ce sens, ces notes doivent être le fruit des politiques sportives fédérales et territoriales. L'ANESTAPS demande donc une prise en compte des PSF et PST lors de la rédaction de ces notes adaptées pour chaque club. Renforcer le volet démocratique du sport pour les clubs, était aussi l'une des réflexions du comité éthique dirigé par M-G Buffet. Ce comité doit être écouté au sein des politiques nationales comme territoriales. L'ANESTAPS demande la création d'une commission éthique au sein de chaque CRdS, pour un sport amateur durable et sans discrimination. En se structurant autour des PST par le biais de ses commissions, les CRdS doivent évaluer leurs avancées plus régulièrement afin de modifier ces groupes de travaux. Pour un meilleur déploiement sur le territoire des différents dispositifs éducatifs et/ou de promotion d'APS et leur intégration au sein des PST, une concertation globale des acteurs est primordiale. La création

d'une commission héritage au sein de chaque CRdS qui gèrera les différents dispositifs sur les territoires est ainsi essentielle. Ces programmes regroupent le volet scolaire comme universitaire du territoire autour du sport pour tous, les CRdS doivent être le théâtre de ces travaux communs. L'absence du monde universitaire et scolaire au sein des conférences ne peut plus durer. La mise en application de ces dispositifs, piloté par une commission héritage, doit permettre de créer et entretenir un réel travail entre le système éducatif du 1er, 2nd degrés et enseignement supérieur.

L'ANESTAPS demande :

- Lors de chaque évaluation et réécriture de PST il faut organiser des consultations réunissant usager·es et acteur·ices du sport local.
- Lier les PSF et PST par le biais des notes de stratégie des fédérations afin que ces notes soient la synthèse de la politique sportive. (locale et nationale)
- La création de comités éthiques territoriaux par le biais des commissions en Conférences Régionales du Sport.
- Le suivi des labels Terre de Jeux 2024 et Génération 2024 est confiée aux CRdS
- L'entièreté des dispositifs sont intégrés dans les PST afin de les développer et de les adapter au territoire.
- Rapprocher les écoles et universités labellisées sur les territoires par le biais des CRdS.
- Le comité héritage national se décline en commission héritage au sein des CRdS

II- Des actions pérennisées et amplifiées

1- D'éducation et de jeunesse

- Semaine Olympique et Paralympique (SOP)

La semaine olympique et paralympique est une semaine dédiée à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes en mobilisant la communauté éducative, les collectivités territoriales et le mouvement sportif autour des valeurs citoyennes et sportives. Cette semaine est aussi l'occasion de faire connaître les Jeux paralympiques et par conséquent, les différents parasports.

Ce rendez-vous annuel, qui permet d'associer pratiques physiques et sportives et enseignement moral et civique, se devra de perdurer suite aux JOP 2024, avec une thématique annuelle qui sera choisie par le groupe de suivi piloté par le CNOSF comme [annoncé par Paris 2024 en décembre 2023](#). Elle permettra de lutter activement contre la sédentarité des plus jeunes et, à terme, du grand public. Fruit d'une collaboration entre le MENJ, le MESR, le MSJOP, les fédérations de sport scolaire et universitaire et le mouvement sportif et parasportif, elle devra pleinement associer les étudiant·es et futur·es professionnel·les du secteur sportif afin d'encadrer et animer les activités proposées, mais également pour déployer ces actions de manière efficiente sur l'ensemble du territoire. Le soutien financier du MENJ et du MSJOP sera nécessaire pour permettre au mouvement sportif, au tissu associatif et à l'ensemble des acteurs territoriaux de mettre ces actions en place. Développer et s'unir autour de projets en faveur de l'activité physique et sportive est une chose positive pour la jeunesse. Toutefois, la SOP doit être qu'un catalyseur de bonnes pratiques tout au long de l'année scolaire et universitaire pour les jeunes sur les territoires, cela vient en complémentarité du label génération 2024. En liant les établissements labellisés à la SOP, ceux-là vont pouvoir intervenir auprès des autres structures scolaires universitaires afin de porter une SOP commune en complémentarité du travail du comité génération 2024. Pour que tous les acteurs de la SOP puisse s'unir sur une même ligne directrice, il est important que le CNOSF, par son groupe de travail « SOP » propose une ligne politique de cette dernière à la commission haut niveau : héritage de l'ANS. Cette commission se chargera de valider cette ligne avec l'ensemble de ses membres.

L'ANESTAPS demande :

- Le maintien de la semaine olympique et paralympique et son élargissement au grand public
- Une intégration transversale des étudiant·es dans la mise en place de cette semaine
- Un soutien financier du MENJ et du MSJOP dans le déploiement des actions
- La SOP devienne un critère du label génération 2024 afin de créer un consortium territorial autour des événements

- La ligne politique de la SOP soit écrite par le CNOSF et validée par la commission de haut niveau : héritage de l'ANS

- **Classes Olympiques**

Pilotées par le CNOSF, les Classes Olympiques s'adressent aux élèves scolarisé·es de la maternelle à l'université et visent les établissements qui utilisent des thématiques olympiques et sportives comme support d'apprentissage. Leur projet annuel est construit autour de ressources pédagogiques mises à disposition pour les enseignant·es, et de temps forts pour les élèves.

Les établissements engagés dans ce programme, dont la pérennisation après 2024 est essentielle, doivent être accompagnés pour permettre aux enseignant·es de bénéficier de formations continues sur les thématiques de l'olympisme et des APS, pour leur utilisation comme outil pédagogique. Le projet annuel des classes olympiques doit aussi nécessairement se construire et s'articuler avec celui de l'enseignement d'EPS. Utilisant le sport comme support d'apprentissage, les classes olympiques sont également le lieu idéal pour sensibiliser les élèves aux enjeux sociaux actuels (transition écologique, inclusion, lutte contre les discriminations...). Dans cette perspective, une collaboration entre les établissements scolaires concernés et les associations locales d'étudiant·es en STAPS permettrait de mettre en place des temps forts d'éducation populaire sur les différentes thématiques évoqués. Des projets comme la JNSH ou la SNSE pourraient ainsi s'intégrer pleinement dans le projet annuel et le calendrier des classes olympiques. Ce programme met en lumière l'éducation par l'activité physique et sportive, qui permet de sensibiliser les jeunes à des problématiques sociétales apparentes dans le sport. Ces jeunes, une fois sensibilisé·es, doivent donc également être écouté·es dans la rédaction de la ligne politique par le CNOSF. La maison du sport français proposera ensuite cette ligne à la commission haut niveau : héritage qui la validera.

L'ANESTAPS demande :

- La formation continue des enseignant·es engagé·es dans le programme sur l'olympisme, les APS et leur utilisation comme outil pédagogique
- La mise en place de temps forts d'éducation populaire grâce à une collaboration entre établissements scolaires et associations STAPS du territoire
- L'inscription de la JNSH et de la SNSE dans le projet annuel et le calendrier des classes olympiques
- Un pilotage et une construction d'une ligne politique du dispositif par le CNOSF



- 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école

En septembre 2020 était lancé l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place des "30 minutes d'activité physique quotidienne". Plébiscité par plus de 11000 écoles, le dispositif initié par Paris 2024, le MENJ et le MSJOP en collaboration avec le mouvement sportif s'est vu généralisé à partir de la rentrée scolaire 2022. Pensée comme une réponse d'urgence à la bombe à retardement sanitaire que représente la sédentarité des jeunes, le dispositif peine aujourd'hui à se déployer de manière homogène et efficiente sur l'ensemble du territoire. Plusieurs éléments viennent expliquer cette situation. Tout d'abord, des inégalités d'ordre matériels persistent entre les établissements scolaires, ces derniers ne possèdent en effet pas tous d'infrastructures sportives, et la mutualisation des équipements avec les collectivités territoriales reste trop peu optimale. Malgré tout, une mise à disposition d'un kit sportif par l'ANS et Paris 2024 existe mais ne vient qu'en partie combler ce déficit, puisque sur les 45000 écoles françaises, seules 17000 en ont été dotées. Ensuite, le manque de formation des professeurs des écoles en matière d'activités physiques et sportives représente un frein considérable à la bonne mise en place du dispositif.

Pour combler ces lacunes d'encadrement et d'animation, les étudiant·es en STAPS constituent un levier non négligeable. Une grande partie d'entre elles et eux peut en effet trouver sa place dans le déploiement des 30' d'APQ, qu'il s'agisse d'encadrement ou de coordination des acteurs mobilisés, dans le cadre d'un stage ou d'une insertion professionnelle post-diplôme. Par ailleurs, le dispositif doit s'inscrire en complémentarité et non en substitution de l'enseignement d'EPS. Alors que l'EPS répond à des objectifs essentiels d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au vivre-ensemble, les 30' d'APQ représentent une opportunité de développer les liens entre système éducatif et mouvement sportif afin de faire perdurer la pratique d'APS des jeunes en dehors du temps scolaire. Il reste néanmoins essentiel et absolument prioritaire d'améliorer la formation initiale et continue des professeurs des écoles en matière d'EPS, afin d'assurer les 3h hebdomadaires actuellement trop peu et mal dispensées dans de nombreux établissements. Le dispositif des 30' d'APQ fera partie de l'héritage souhaité si le MENJ avec le MESR construit une ligne politique des 30min d'APQ qui sera validée par la commission Haut Niveau et héritage de l'ANS.

L'ANESTAPS demande :

- L'accélération et l'élargissement de la distribution des kits sportifs dans les écoles
- L'implication des étudiant·es en STAPS dans les différentes missions inhérentes au déploiement du dispositif
- Le développement des synergies entre système éducatif et mouvement sportif
- L'amélioration de la formation des professeurs des écoles en matière d'EPS, et la réelle tenue des 3h hebdomadaires d'enseignement
- La construction de la ligne politique et un pilotage par le MENJ et le MESR



- Missions de Service Civique "Génération 2024"

Dans le cadre de son plan national en faveur de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'État déploie depuis novembre 2019 des missions de Service Civique orientées vers "la préparation et l'accompagnement des Jeux de Paris 2024". Ces missions visent à renforcer l'engagement citoyen dans le domaine du sport et plus largement en faveur de l'héritage des Jeux. Elles font l'objet d'une labellisation et sont déployées au nombre de 10 000 par an, de 2021 à 2024. Ainsi, dans le cadre de la Stratégie Impact & Héritage des Jeux de Paris 2024, la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), le mouvement sportif français (CNOSF et CPSF), l'Agence du Service Civique et Paris 2024 déploient conjointement un plan national de labellisation de missions de Service Civique "Génération 2024".

Ces missions de service civique doivent permettre aux structures d'accueil et aux jeunes engagé-es de faire partie de la communauté Paris 2024, de contribuer à l'héritage des Jeux, d'être au contact de la population et de renforcer les liens avec les publics bénéficiaires. En labellisant ses missions "Génération 2024", un organisme agréé bénéficie du droit d'utilisation de ressources graphiques, d'un accès privilégié aux outils pédagogique de Paris 2024, de ressources mises à disposition par l'Agence du Service Civique (formations et ateliers d'échanges de pratiques pour les tuteur-ices, outils pour l'accompagnement au projet d'avenir des volontaires...), de rencontres avec des membres de la communauté Paris 2024 et d'une mise en réseau avec les acteurs du territoire au sein des collectivités labellisées Terre de Jeux 2024.

L'ANESTAPS demande :

- Le maintien de la labellisation des missions de Service Civique "Génération 2024" afin de favoriser la mise en réseau des structures d'accueil et des jeunes engagé-es ayant des missions autour du domaine "Sport et Société"
- La valorisation et communication des compétences des volontaires en service civique dont les missions sont labellisées "Génération 2024" auprès du monde sportif



2- De promotion d'Activité physique et sportive.

- Label "Génération 2024"

Délivré par le MENJ et le MESR aux établissements scolaires et d'enseignement supérieur, le label Génération 2024 vise à développer les liens entre les établissements scolaires, les établissements d'enseignement supérieur et le mouvement sportif en répondant à quatre grands objectifs :

Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire

- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- Accueillir et accompagner les sportif·ves de haut-niveau
- Ouvrir et mutualiser les équipements sportifs des établissements

L'objectif affiché d'accueillir et accompagner au mieux les sportif·ves de haut-niveau au sein des établissements ne doit pas se limiter aux simples listes ministérielles, mais bien prendre en compte l'ensemble des publics dont le niveau de pratique nécessite des adaptations. Pour cette raison, l'accompagnement des élèves inscrit·es dans les parcours de performance fédéraux (PPF) est indispensable. Plus largement, au-delà d'une logique de performance, l'ensemble des engagements sportifs dans leur diversité (arbitrage, encadrement...) doivent être valorisés par les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Les critères d'attribution du label doivent évoluer et des critères d'évaluation doivent être construits afin de s'assurer du plein engagement des établissements néo-labellisés et renouvelés. Intégrée au comité de labellisation depuis sa création, l'ANESTAPS continuera de prendre pleinement part à la poursuite de ces travaux. Rapprocher le mouvement sportif des établissements labellisés est l'un des objectifs du territoire, toutefois cette mise en relation se fait majoritairement par le conventionnement. Aujourd'hui les acteur·ices du sport dans le milieu universitaire et scolaire sont éloigné·es des instances de décisions sportives du territoire. Ainsi par le label, il faut unifier 1er, 2nd degré et enseignement supérieur afin de les rapprocher des instances du mouvement sportif pour une meilleure prise en compte de la jeunesse au sein des politiques publiques. Il est important que le label soit revu au sein du groupe de suivi pilotée par le CNOSF.

L'ANESTAPS demande :

- La désignation d'un·e référent·e étudiant·e au sein de chaque établissement labellisé
- L'accompagnement des élèves inscrit·es dans les parcours de performance fédéraux (PPF)
- La valorisation des engagements sportifs des élèves et étudiant·es dans leur diversité
- La révision des critères d'attribution du label et la co-construction de critères d'évaluation des établissements labellisés
- La mise en place d'échelons au sein du label afin de guider les universités vers le développement de l'APS
- Une révision du label au sein du groupe de suivi piloté par le CNOSF

- Un accompagnement des universités vers le mouvement sportif autre que par le conventionnement.
- La mise en place réelle des comités génération 2024 au sein des rectorats.

• Terre de Jeux 2024

Destiné aux collectivités territoriales et au mouvement sportif, à travers ses fédérations et organes olympiques territoriaux (CROS/CDOS/CTOS), le label Terre de Jeux 2024 a pour vocation de faciliter et valoriser l'engagement des acteurs territoriaux dans "l'aventure des Jeux". Plus largement, il a pour objectif d'inciter à agir pour développer la pratique d'activités physiques et sportives de toutes et tous. Chaque collectivité labellisée s'engage ainsi à "déployer des programmes liés au sport" à hauteur de ses moyens et en cohérence avec son niveau d'intervention. En retour, elle peut bénéficier d'une identité visuelle et de supports de communications ad hoc, et accéder à l'ensemble des ressources, informations et échanges de bonnes pratiques mis à disposition par Paris 2024.

Le label Terre de Jeux 2024 étant octroyé jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques (septembre 2024), il apparaît comme essentiel d'en assurer tout d'abord l'évaluation, pour envisager la suite la plus appropriée pour les collectivités et acteurs du mouvement sportif labellisés. Cette mission pourra être réalisée par la commission haute performance, en charge de l'héritage de l'ANS, et devra permettre dans un premier temps d'identifier les acteurs territoriaux exemplaires en matière de promotion de la pratique d'activités physiques et sportives. Dans un second temps, elle aidera au recensement des bonnes pratiques mises en place au territoire, par le biais des Conférences Régionales du Sport (CRdS) également. Par la suite, il sera nécessaire d'accompagner les collectivités à maintenir les programmes exemplaires recensés, et de faciliter le déploiement des bonnes pratiques par les acteurs territoriaux qui le souhaitent, en maintenant et développant l'ensemble des outils et ressources actuellement mis en place, et ce grâce à une coordination efficace entre acteurs nationaux et territoriaux (mouvement sportif, Etat...). Ce label doit être catalyseur de bonnes pratiques et donc d'utilisation des dispositifs par les acteur•ices du sport locaux•les. Toutefois, la compréhension et la prise en main des différents dispositifs en direction de l'APS sont difficiles pour les clubs. En les accompagnant par de la formation liée à l'obtention du label, cela créera une meilleure dynamique vers le développement de l'APS sur le territoire.

L'ANESTAPS demande :

- Une révision du label Terre de Jeux est faite la commission haut niveau et héritage de l'ANS
- Le recensement des collectivités exemplaires et des bonnes pratiques mises en place.
- L'accompagnement des acteurs territoriaux par le maintien et le développement des outils et ressources actuellement proposés.
- Le lien au label génération 2024 en confiant le suivi territorial aux CRdS.

- Une formation des clubs du territoire labellisé pour se saisir des dispositifs.

- **Coach Climat événements**

L'application "Coach Climat événements" est une initiative visant à sensibiliser et à encourager les organisateurs d'événements sportifs, les participant·es et les spectateur·ices, à prendre en compte les aspects environnementaux associés à ces événements, en particulier les émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO₂, eqCO₂). Durant l'année 2023, l'ANESTAPS a été associée au travail de développement de l'application Coach Climat. Cet outil conçu par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024 permet à la fois de calculer les émissions carbone de l'événement, mais également d'établir des stratégies de réductions d'impact environnemental de son événement sportif. L'utilisateur·ice de l'outil doit renseigner des informations quantitatives et qualitatives de son événement sportif sur 10 catégories différentes :

- Restauration
- Hébergement
- Déplacements
- Infrastructures et Énergies
- Matériel Sportif
- Logistique
- Habillage du site
- Objets promotionnels
- Numérique
- Déchets

Ces catégories permettent d'identifier les plus gros postes d'émissions. Des plans d'actions sont ainsi proposés et permettent de "coacher" les organisateurs d'événements sportifs utilisant l'application. Que ce soient des stratégies de réduction en amont de l'événement, ou pour l'édition suivante. Cet outil est gratuit, accessible pour tous les utilisateurs peu importe leur niveau d'expertise, et s'adapte à tous types d'événements sportifs.

Lorsqu'on parle d'héritage on parle de dispositifs qui concernent le sport de haut niveau comme amateur. Pour cela, ce label doit continuer de sensibiliser à l'événementiel durable sur tous les niveaux pour un sport plus éthique. Dans le même temps, l'héritage de paris 2024 concerne aussi la mise en avant des valeurs et compétences d'une jeunesse engagée dans le sport et pour l'environnement. C'est le cas des étudiant·es dans le champ du sport et de l'animation, qui doivent être intégré·es à ce dispositif.

L'ANESTAPS demande :

- La sensibilisation et la formation à l'utilisation de cet outil pour les jeunes dans une formation du champ du sport, et plus spécifiquement pour les jeunes en formation dans l'événementiel sportif
- La sensibilisation du mouvement sportif à l'utilisation de cet outil par des jeunes du champ du sport et de l'animation.
- La valorisation des organisateurs d'événements sportifs utilisant cet outil et mettant en oeuvre les plans d'actions proposés

- Feuille de route pratique sportive des étudiant·es.

En Janvier 2022 l'ANESTAPS lance une enquête auprès des étudiant·es, en collaboration avec l'ONAPS, sur l'activité physique et sportive à l'université. Jusqu'en 2023 de nombreuses enquêtes sur la pratique physique et sportive s'enchaînent et démontrent un problème de santé publique. Le constat est clair, il y a trop de freins face à la pratique sportive des étudiant·es. Le MESR se saisit alors du dossier par le biais du groupe de travail "développement des pratiques", créé en 2022. Sa première mission est déterminée suite à l'atelier Impulsion Politique et Coordination Stratégique (IPCS), le groupe doit ensuite définir une feuille de route interministérielle sur la pratique sportive étudiante. Il faut attendre avril 2023 pour voir émerger une feuille de route finale portée et réfléchiée par l'ensemble du groupe de travail "développement des pratiques" en parallèle d'un travail des deux cabinets ministériels (Direction des Sports (DS) et Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP)). 17 actions sont identifiées, organisées en 3 parties:

- Développer les offres et diversifier les pratiques.
- Valoriser la pratique et aménager le temps universitaire.
- Renforcer les moyens, la gouvernance et l'évaluation.

Aujourd'hui à quelques jours des jeux, un constat est alarmant, la feuille de route n'avance que trop peu au vu de l'urgence. Le taux de pratique d'activité physique est tout aussi alarmant chez les jeunes qu'il y a 2 ans. Les 3 parties de la feuille de route restent une priorité pour l'ANESTAPS dans un contexte de "bombe à retardement sanitaire".

L'une des problématiques majeures est le temps. L'arrivée en étude supérieure marque la fin des créneaux d'EPS obligatoires, ce qui éloigne les jeunes de la pratique sportive tout en accentuant le nombre de décrocheur·ses du sport. Ainsi l'ANESTAPS demande la création d'un créneau Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA) obligatoire, adapté aux différentes filières et à la condition physique de l'étudiant·e. Cette évaluation de la condition physique permet de diriger l'usager·e vers une pratique qui correspond à sa santé et sa motivation. Ce fonctionnement nécessite une articulation entre services universitaires et mouvement sportif. La difficulté est donc de rapprocher l'écosystème universitaire de l'écosystème sportif. Pour cela l'ANESTAPS demande la création d'un conseil des sports élargi, permettant au SUAPS un meilleur ancrage et une politique sportive universitaire plus développée. Ce conseil vient en complémentarité du conseil des sports restreint, regroupant seulement les gestionnaires de services d'activité physique et sportive ainsi que les usager·es. L'ANESTAPS demande que 25% des sièges en conseil des sports restreints soient réservés aux étudiant·es. La gouvernance est un axe important du développement de l'activité physique, les jeunes doivent être au cœur des débats, que ce soit dans les instances universitaires comme sportives. Les conseils des sports sont catalyseurs d'une politique sportive développée, toutefois ils ne sont pas décisionnaires sur la politique universitaire. Pour cela, l'ANESTAPS demande la mise en place d'un·e référent·e sport/APS issu·es de la filière STAPS au sein de la gouvernance des universités, faisant lien entre la politique universitaire et le SUAPS. Identifiée comme la personne de l'université la plus sensibilisée à l'APS, le/la référent·e sport doit faire le lien avec les instances de gouvernances sportives du territoire et son écosystème, il est donc important que ces référent·es soit désigné·es par la présidence de l'université pour également siéger en CRDS.



L'ANESTAPS demande :

- La Création d'un créneau APSA adapté aux filières et à la condition physique de l'étudiant•e.
- La création d'un conseil des sports restreint et un autre élargit au mouvement sportif.
- À l'instar des Services de Santé Étudiants, 25% des sièges en conseil des sports restreints sont dédiés aux usager•es (étudiant•es).
- La mise en place d'un•e référent•e sport/APS au sein des universités.



III- Un financement et une aide à la hauteur d'une nation sportive

1- Santé financière, de la gouvernance aux dispositifs.

- Budget de l'Etat pour le sport

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques et afin de "faire de la France une nation sportive", les budgets alloués pour la mission "sport, jeunesse et vie associative" (programme 350/219/163) sont en croissance continue depuis 2018. "La mission « Sport, jeunesse et vie associative » connaît une diminution de 2 % de ses crédits en 2024, pour atteindre 1 794,8 millions d'euros en crédits de paiement." Si cette diminution peut inquiéter de prime abord, elle est en fait le résultat « de la diminution de 54,7 % (161,1 millions d'euros) des crédits du programme (...) consacré (...) aux constructions des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ». Cette augmentation pourrait refléter une ambition forte de développement du sport en France par le gouvernement. Cependant, les différents programmes constituant les projets de loi de finances (PLF) mettent en valeur dans un premier temps une forte participation de l'Etat dans le développement des structures et des équipements sportifs nécessaires à la bonne tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'enveloppe à destination de la Solideo représente ainsi une part non négligeable des crédits attribués au MSJOP depuis 2019. L'augmentation des crédits prévus par les PLF à partir de 2021 s'explique également par la création du Pass'Sport, dont l'enveloppe représente jusqu'à 10% du budget total de la mission "Sport, Jeunesse et Vie Associative".

A la veille des négociations du PLF 2025, il est important que le ministère des sports rappelle l'importance de la préservation de ces fonds et qu'ils soient affectés en partie à l'Agence Nationale du Sport. L'ANS deviendra le principal gestionnaire et opérateur de l'héritage des Jeux et donc devrait pouvoir financer l'ensemble des programmes qu'elle pilotera. Au-delà des programmes, l'ANS doit pouvoir contribuer au développement des pratiques pour tous. Sur un dispositif plus précis comme le pass' sport, il est important de pouvoir maintenir son financement grâce à une redirection d'une partie des crédits alloués à la Solideo à l'issue des JOP. L'ANESTAPS rappelle que bien que nécessaire, ce dispositif ne doit pas constituer la seule réponse à l'enjeu du développement de la pratique d'activité physique et sportive pour tous. Le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, en tant que ministère de plein exercice, s'est vu doté en 2023 d'un financement record, passant la barre du milliard d'euros. Dans ce sens, le maintien du MSJOP comme ministère de plein exercice devra s'accompagner d'un maintien du budget de la mission "sport, jeunesse et vie associative" au-dessus du milliard d'euros à la suite des JOP. Cette nation sportive ne peut se construire uniquement autour des engagements du tissu associatif, bien que primordial, pour promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives et former les futurs champions. C'est pourquoi le financement du sport en France doit venir consolider la structuration du monde sportif, à travers la généralisation des dispositifs dédiés, le développement d'équipements sportifs adéquats, et la valorisation des acteurs engagés pour le sport français.

L'ANESTAPS demande :

- La redirection de l'enveloppe dédiée à la Solideo vers l'ANS pour le développement de l'APS et ses dispositifs.
- Le maintien du budget du MSJOP au-dessus du milliard d'euros

• Conférence des Financeurs du Sport:

En plus du fonctionnement général des CRdS, le développement de la pratique et des territoires passe par la création des conférences des financeurs du sport. L'objectif de ces conférences est de valider le financement des projets les plus structurants pour le sport, en accord avec le PST de chaque CRdS. En amont de cette nouvelle gouvernance territoriale du sport, le mouvement sportif travaillait très peu ensemble et d'autant plus sur le volet financier. La mise en place des conférences des financeurs connaît alors de nombreux freins et retardent les premières échéances. Un levier d'accélération est identifié par l'ANS en 2022, qui crée les contrats pluriannuels d'orientation et de financement (CPOF), sur les projets structurants du territoire. Autrement dit, les conférences des financeurs vont devoir débloquer des moyens financiers et humains afin de lancer leur accompagnement sur des projets qui permettent au PST d'avancer.

En se rapprochant des jeux, dont la préparation est sans surprise chronophage, l'utilisation des CPOF a diminué. L'ANESTAPS demande donc la démultiplication des CPOF après les jeux, afin de renforcer les projets structurants et de financer grandement les réel•les acteur•ices d'une nation sportive. Toutefois, le fonctionnement de l'ANS et ses dispositifs territoriaux restent éloignés et peu lisibles pour l'écosystème sportif du territoire. En marge des concertations lors des réécritures de PST, l'ANESTAPS demande la mise en place de formations sur les CdFS et leurs dispositifs auprès des acteurs territoriaux.

L'ANESTAPS demande :

- La démultiplication des CPOF après les jeux pour augmenter le nombre de projets structurants sur les territoires.
- La formation des clubs sur le fonctionnement de l'ANS et son financement.



- Impact 2024

Créé en 2019, le fond de dotation Paris 2024 se donne pour objectif de " soutenir et de renforcer le rôle social du sport" (Paris 2024, 2023) par un apport financier annuel entre 10 000 euros et 200 000 euros sous la forme d'un appel à projets. Cet accompagnement qu'offre le fond Impact 2024 aux structures qui mesurent, valorisent, décuplent l'impact social du sport est indéniable tant bien pour la réalisation de projets mais aussi pour leur développement. Cet appel à projets est un dispositif est co-financé avec l'Agence Nationale du Sport, le CNOSF, le CPSF, la Ville de Paris, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand-Paris, la Ville de Marseille et le groupe Française des Jeux à destination des acteurs d'intérêt général de la société civile. En décembre 2023, la continuité de l'appel à projet avec un pilotage par l'agence a été annoncée.

Appel à projet permettant un développement de l'activité physique et sportive pour toutes et tous doit maintenir un suivi fait par une gouvernance partagée entre les différents contributeurs et les acteurs du monde sportif. Ce suivi partagé permettra d'assurer un maintien de l'accompagnement financier, humain et une valorisation médiatique. Pour se faire, le fond de dotation doit faire évoluer son fonctionnement, en y intégrant plus de parties prenantes. Il est important que ce fond de dotation fasse perdurer l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en restant orienté vers l'impact social du sport. L'héritage de ce fond ne saurait se dispenser d'une diversification des contributeurs, permettant de faire perdurer les moyens alloués à l'impact social du sport. Il est en ce sens nécessaire d'élargir les statuts concernant les contributeurs financiers. En complément, un travail doit être mené pour montrer aux partenaires l'intérêt de soutenir les projets socio-sportifs autour des thématiques actuellement financées :

- Le sport pour la santé et le bien-être
- Le sport pour l'éducation et la citoyenneté
- Le sport pour l'inclusion, la solidarité et l'égalité
- Le sport pour l'environnement et le climat
- Le sport au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle

L'ANESTAPS demande :

- Un maintien du suivi par une gouvernance partagée
- Une augmentation et une diversification des contributeurs au fond



- Vers une pérennisation des financements de la recherche

En préparation des JOP 2024 de Paris, le gouvernement français (via le MESR et le MSJOP) a lancé le programme prioritaire de recherche (PPR) "Sport de très haute performance" (STHP) dont le pilotage scientifique a été confié au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Ainsi, 12 projets lauréats se sont partagés une enveloppe de 20 millions d'euros avec l'objectif commun d'améliorer les performances des athlètes olympiques et paralympiques français et ainsi augmenter le nombre de médailles de la France aux JOP 2024. La totalité de ces projets mettaient en lien des acteurs académiques de la recherche (laboratoires universitaires) et des acteurs du mouvement sportif (fédérations). Au-delà de permettre de fortes avancées scientifiques en matière de performance sportive et la création de nombreux contrats doctoraux, ce financement massif de la recherche en sciences du sport (multiplication par 10 du budget annuel) a également permis de profondément renforcer les liens entre les acteurs de la performance sportive (fédérations, entraîneurs, athlètes) et ceux de la recherche (laboratoires, chercheurs) alors que le dialogue entre eux demeurait difficile voire rompu depuis de nombreuses années. Enfin, ce programme a également permis de fédérer la communauté scientifique française impliquée sur la performance sportive en créant des synergies inter-universitaires durables permettant de mutualiser les compétences de nombreux chercheurs du territoire français.

Pour autant, il a déjà été annoncé que les financements dédiés au PPR "Sport de très haute performance" ne seraient pas reconduits après les JOP 2024 de Paris. Ainsi, les communautés scientifiques et étudiantes s'interrogent sur l'héritage des JOP 2024 d'un point de vue de la recherche en sciences du sport. Que restera-t-il de la dynamique lancée par ce PPR une fois les JOP passés ? A l'approche des JO d'hiver 2030 qui auront très certainement lieu en France et pour un héritage des JOP 2024 durable, l'ANESTAPS demande une reconduction de financements tels que ceux alloués dans le cadre du PPR "Sport de très haute performance". En outre, bien que bénéfique, ce programme se limite uniquement à l'amélioration de la performance sportive. L'héritage des JOP 2024 en matière de recherche scientifique ne doit pas se limiter à la seule performance sportive. Le sport doit pouvoir être considéré comme un outil universel pour des questions de santé publique, d'insertion sociale, d'éducation ou d'éthique. Ainsi, l'ANESTAPS demande le financement massif de projets de recherche centrés sur la "performance sociale" du sport et de l'activité physique.

L'ANESTAPS demande :

- La pérennisation des financements alloués dans le cadre du programme prioritaire de recherche "Sport de très haute performance"
- Le financement massif de projet de recherche dédiés à la performance sociale (par exemple, santé, insertion sociale, éducation, éthique) du sport et de l'activité physique



2- Infrastructures et équipements

- Plan "5000 terrains de sport"

Le Plan 5000 équipements sportifs – Génération 2024, annoncé par le Président de la République le 5 septembre 2023 s'inscrit dans la continuité du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) qui a connu un grand succès qualitatif et quantitatif avec plus de 5500 terrains de sport financés sur tout le territoire français. Ce nouveau Plan 5000 équipements – Génération 2024 se déploie selon 3 axes :

- Les équipements de proximité
- Les cours d'écoles actives et sportives
- Les équipements structurants

Une enveloppe pluriannuelle de 300 M€ sur 3 ans est allouée à l'Agence nationale du Sport pour la mise en place de ce programme. Entre 2024 et 2026, ce plan doit permettre la création de 5000 équipements supplémentaires (3000 équipements de proximité, 1500 cours d'écoles actives et sportives et 500 équipements structurants). 1/3 des projets devront être situés dans des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ou à proximité immédiate. Une réévaluation annuelle est faite pour permettre un fléchage juste des 90M par an. Le plan 5000 équipements est à destination de nombreuses instances dont les universités et les établissements scolaires.

A l'heure où les instances éducatives et universitaires sont éligibles sur des axes qui demandent des collaborations territoriales, il est important de valoriser les structures labellisées Génération 2024. Cette labellisation permet, en effet, d'attester déjà d'un travail conséquent de mutualisation avec les territoires. Cette valorisation doit tout de même se faire par un accompagnement plus poussé auprès de ses établissements pour leur permettre d'y répondre. A l'horizon de 2030, le plan 5000 équipements ne doit pas se stopper en 2026 mais bien devenir un financement pérenne pour le développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous. Son évaluation permanente est donc primordiale pour attester d'une utilité certaine dans le développement des activités physiques et sportives sur les territoires.

L'ANESTAPS demande :

- La reconduction du plan 5000 équipements, jusqu'en 2030, en favorisant une approche thématique
- L'utilisation du plan 5000 par les établissements scolaires et universitaires doit être accentuée, le label génération 2024 doit être un critère à valoriser.



Glossaire

MSJOP: Ministère des Sports et des JOP 2024

ANS: Agence Nationale du Sport

CNOSF: Comité National Olympique et Sportif Français

CPSF: Comité Paralympique et Sportif Français

COJOP: Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques

DIJOP: Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques

MESR: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MENJ: Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse

PPR: Programme Prioritaire de Recherche

CROS: Comité Régional Olympique et Sportif

CDOS: Comité Départemental olympique et sportif

PLF: Projet de Loi Finance

PSF: Projet Sportif Fédéral

CRdS: Conférence Régionale du Sport

PST: Projet Sportif Territorial

CPOF: Contrat Pluriannuel D'orientation et de Financement

APQ: Activité Physique Quotidienne

JNSH: Journée Nationale du Sport et du Handicap

SNSE: Semaine Nationale du Sport et de l'Environnement



JOSEPH BRUEL

joseph.brueel@anestaps.org

0641167081

VICE-PRÉSIDENT EN
CHARGE DES AFFAIRES
SPORTIVES ET JOP 2024

2023-2024